



Fiche de poste et salaire equivalent

Par **amelie2802**, le **04/12/2011** à **20:48**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car j'ai besoin d'aide et de vos avis.

Je travaille dans une association loi 1901 depuis 2008, dans le domaine du sport. Je dépends de la Convention Collective Nationale du Sport (C.C.N.S.). J'ai été embauché en groupe 3 avec une fiche de poste adéquate.

J'ai été absente de mon poste de juillet 2009 à mars 2010, pour congé maternité et congé parental.

A la fin du mois d'août 2011, le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.), organisme qui finance mon poste avec des subventions publiques, m'a contacté par mail. Il m'a adressé une enquête pour faire le bilan de mes actions. J'ai découvert qu'une subvention très importante est versée pour mon poste depuis juillet 2009, et pour 4 ans. Une convention pluriannuelle relative à la consolidation de mon emploi a été signée. On peut y lire « Le signataire conduit notamment les actions suivantes en faveur du développement de la pratique sportive : Structuration du mouvement sportif, Développement des actions éducatives et sociales (cf fiche de poste type jointe en annexe). » Et dans la fiche de poste « rémunération envisagée sur la base de 1,4 x SMIC. »

J'ai contacté mes collègues des départements voisins. Ils ont le même intitulé de poste que moi, et pour eux, cette fiche de poste est effective depuis le début de la signature de la convention. Ils sont reconnus groupe 5 de la Convention Collective et reçoivent le salaire correspondant.

J'ai donc demandé aux dirigeants bénévoles de mon association un entretien pour parler de cette enquête et de cette fiche de poste, entre autres. Ils ont accepté de mettre cette fiche de poste en « service », mais en me reconnaissant au groupe 4. Elle est, encore aujourd'hui, en cours de réalisation !

Un des dirigeants est venu m'annoncer la semaine dernière que je ne changerais pas de groupe car l'association n'a pas obtenu les subventions d'un autre organisme.

Mes missions ne sont pas exactement celles de ladite fiche de poste car mon Président n'exploite pas mes compétences comme il le pourrait. Au lieu de faire du faire du développement, je fais du secrétariat !

Je ne suis évidemment pas d'accord avec la décision prise. Je pense que mon poste correspond au groupe 5.

Comment savoir à quel groupe correspond mon poste ? Qui a raison ?

Cordialement.

Amélie